

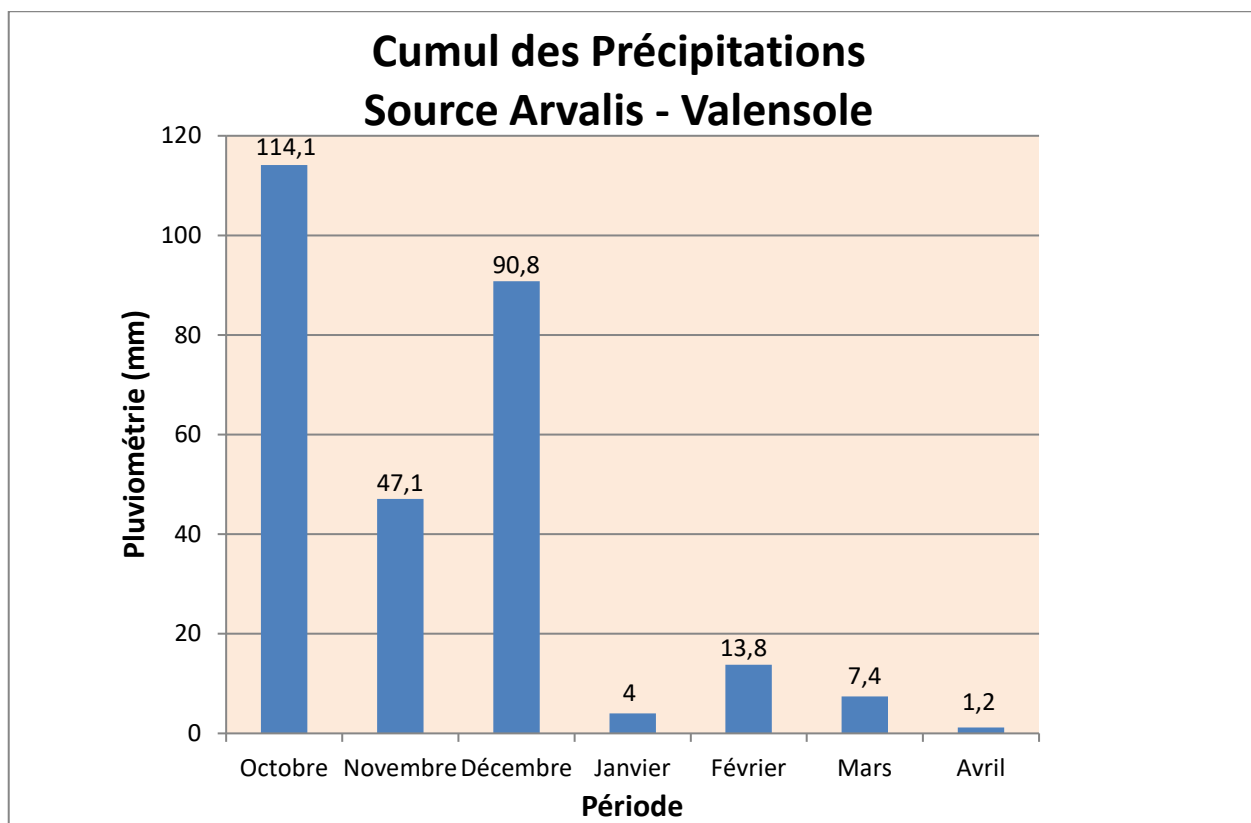
# Bulletin d'informations de la démarche REGAIN

## Au sommaire de ce bulletin :

- Bilan météorologique..... p. 1
- État de la culture de blé dur et conseil en fertilisation azotée..... p. 2

## Bilan météorologique

Voici le cumul des pluies (en mm) à Valensole entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 19 avril 2022.



Cette deuxième partie de l'année 2021 (octobre à décembre) a été très humide, puisqu'il est tombé 252 mm. En revanche en 2022, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 avril, les cumuls des précipitations ne sont que de 26,4 mm.

Votre contact : Charles ROMAN : 06 77 84 51 49 - [croman@ahp.chambagri.fr](mailto:croman@ahp.chambagri.fr)

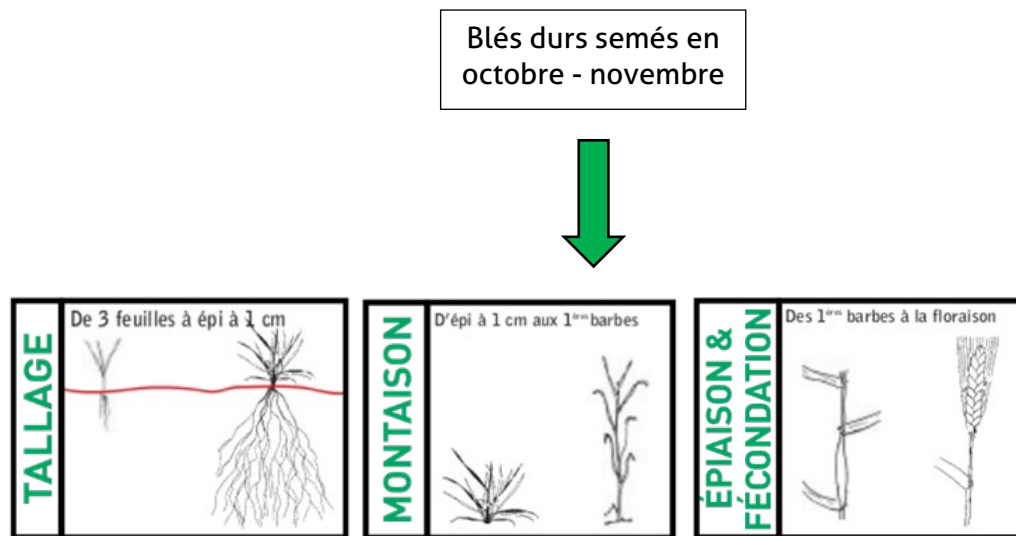


# État de la culture de blé dur et conseil en fertilisation azotée

## • Stade végétatif et états sanitaires du blé dur

Le blé dur semé fin octobre – début novembre est au stade 3 nœuds. En revanche, les blés qui ont été semés à la mi-fin novembre sont au stade 2 nœuds.

Actuellement, il n'y a pas de problème phytosanitaire sur les blés.



## • Réévaluer son potentiel de rendement du blé dur en cours de campagne

### Le potentiel climatique de rendement 2022

Voici les potentiels climatiques au 21 avril en q/ha, pour des blés en conduite conventionnelle avec des apports de fertilisants minéraux ou organiques, **bien implantés (avec assez d'épis pour les semis tardifs...)** et **sans problème parasitaire**, pour les classes de RU (réserve utile) des sols du plateau de Valensole.

Bien sûr, ces potentiels de rendement, calculés sur un climat médian, dépendent des pluies qui vont survenir durant le mois de mai. **Si les pluies à venir sont rares, enlever 10 quintaux à ces chiffres.**

ARVALIS Institut du végétal		Hypothèses climatiques au sec, évaluées au <b>21 avril 2022</b>	
Réserve Utile du sol (Voir guide de <a href="#">lecture du bulletin</a> )	Semis précoces (15 octobre)	Semis tardifs (15 novembre) bien implantés	
25-50 mm	18 q/ha	26 q/ha	
50-75 mm	24 q/ha	32 q/ha	
75-100 mm	32 q/ha	39 q/ha	
100-125 mm	43 q/ha	47 q/ha	

Rappel : il s'agit d'un potentiel climatique en fonction de l'orientation climatique de l'année, et non d'une prévision de rendement à la parcelle.

Pour le blé dur irrigué, il faut compter environ **7 à 8 quintaux de gain** par rapport au sec pour chaque irrigation de **35-40 mm** apportée au bon moment.

## Les conseils de fertilisation

### Ajuster sa dose :

Par exemple, si au 1<sup>er</sup> mai, aucune pluie n'est prévue pour la semaine à venir sur le plateau de Valensole, il ne sera pas utile, de ce fait, de fertiliser son blé dur puisque l'azote ne sera pas absorbé par la culture (conseil uniquement valable pour les agriculteurs en sec).

Dans le cas où des pluies efficaces (à partir de 20 mm) seraient prévues quelques jours après le 1er mai, voici la méthode pour ajuster sa fertilisation :

1. Calculer l'azote à apporter en fonction de son objectif de rendement :

= 3 (pour le blé dur) × objectif de rendement (q/ha) + 80 Ou N - reliquats ;

2. Soustraire à ce calcul l'azote déjà apporté ;

3. Réajuster son calcul avec les potentiels climatiques présentés dans l'exemple ci-après (+cf. tableau des potentiel climatique de rendement 2022) :

Exemple, je suis un agriculteur avec un sol superficiel - caillouteux (entre 25-50 mm) et je prévois en début de campagne 40 qx/ha., avec un reliquat de 35 unités (3×40 de rendement + 80 u besoin en début de culture – 35 u de reliquats = 165 unités N). Je dois donc apporter en tout **165 unités** d'azote.

Depuis le début de campagne, je peux avoir fait 1 ou 2 apports (1<sup>er</sup> apport de 67 unités = 200 kg d'ammonitrate OU 1<sup>er</sup> + 2<sup>ème</sup> apports de 83,75 unités au total = 100 + 150 kg d'ammonitrate). Ces valeurs sont à titre d'exemple.

Dans le cas d'**une hypothèse assez pessimiste**, je dois revoir son rendement à la baisse de 10 quintaux. Je vais donc diminuer ma fertilisation en conséquence :

Si j'ai fait 1 apport, il me reste **68 unités d'azote à apporter** :

3×30 rendement révisé+80-35 reliquat = 135 unités N. 135 – 67 déjà apportés = 68 unités N.

Si j'ai fait 2 apports, il me reste **51,25 unités d'azote à apporter** :

3×30 rendement révisé+80-35 reliquat= 135 unités N. 135 – 83,75 déjà apportés = 51,25 unités N).

**Dans tous les cas, l'apport d'azote doit être suivi de pluie pour être efficace.**

Votre contact : Charles ROMAN : 06 77 84 51 49 - [croman@ahp.chambagri.fr](mailto:croman@ahp.chambagri.fr)

## Informations réglementaires « zone vulnérable nitrates »

L'ensemble des communes du plateau de Valensole est soumis à la réglementation « zone vulnérables nitrates ». Voici divers rappels (liste non exhaustive).

### Ajuster sa fertilisation

Dans le cas où le potentiel de rendement de l'année est supérieur à la moyenne notée dans le plan de fumure, il est possible d'augmenter sa fertilisation azotée en cours de campagne, SEULEMENT si on possède un outil de raisonnement dynamique. Ce bulletin est reconnu comme outil de raisonnement dynamique, si vous êtes dans la situation présentée ci-dessous (pas de problème de densité, ni de maladies, avec un blé au stade montaison).

### Plan de fumure

Il faut avoir un plan de fertilisation sur l'ensemble des cultures dans les communes situées en zone vulnérable, même celles où il n'y aura pas d'engrais azoté apporté (par exemple les légumineuses). Dans le plan de fumure, doivent être notés le calcul de la dose d'azote maximale autorisée, ainsi que les prévisions d'apports (période, quantité et type de fertilisant).

### Cahier d'épandage

Tous les épandages de fertilisants azotés (minéraux, organiques, amendements) doivent être notés dans un cahier d'épandage, que l'on soit en agriculture conventionnelle ou biologique. Voici les informations qu'il faut noter :

- La culture et le n° d'ilot
- La gestion des repousses, des résidus ou de la CIPAN (pour les cultures semées au printemps) : type, dates de semis (ou observation de présence) et date de destruction
- La date d'épandage
- Le type de fertilisant avec son pourcentage d'azote ou sa formulation (ex : 33.5 % pour l'ammonitrate)
- La quantité épandue
- La surface épandue (⚠ en bordure de cours d'eau : distance de retrait de 5 à 10 m si le cours d'eau doit être bordé d'une bande-tampon non fertilisée et non traitée. Si cours d'eau sans bande-tampon distance de 2 m pour les engrais minéraux et 35 m pour les engrais organiques)
- Le rendement lors de la récolte

Pour plus d'informations réglementaires, contacter la DDT : Jehanne BONSIGNOUR : 04 92 30 56 78, ou la Chambre d'agriculture 04 : Charles ROMAN : 06 77 84 51 49 - [croman@ahp.chambagri.fr](mailto:croman@ahp.chambagri.fr)

## Contacts REGAIN

**Charles ROMAN** : Co-animateur projet REGAIN - Chambre d'Agriculture 04.

06 77 84 51 49 - [croman@ahp.chambagri.fr](mailto:croman@ahp.chambagri.fr)

**Sophie DRAGON-DARMUZEY** : Co-animatrice projet REGAIN – Parc Naturel Régional du Verdon.

04 92 74 68 12 - [sdragon@parcduverdon.fr](mailto:sdragon@parcduverdon.fr)

**Nicolas URRUTY** : Ingénieur agronome - Société du Canal de Provence.

04 42 66 67 06 - [nicolas.urruty@canal-de-provence.com](mailto:nicolas.urruty@canal-de-provence.com)

Comité de rédaction de ce bulletin Chambre d'Agriculture 04, Arvalis – Institut du Végétal, Parc Naturel Régional du Verdon, Société du Canal de Provence.

Relecture du bulletin : AGRI'ALP – Agribio 04 – DuranSia – CRIEPPAM – Établissements Garcin Frères – PRODIA.

La démarche Regain est financée par

